

La Lettre du CONSEIL ECONOMIQUE & SOCIAL



Organe de Communication et de Culture N°19 (Edition spéciale) Septembre 2019



Nouvelle mandature du CES
**CONTINUITÉ ET
RENFORCEMENT DES ACQUIS**



REPUBLIQUE DU BENIN

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Bref aperçu

Le Conseil Economique et Social est consacré par les dispositions des articles 139, 140 et 141 de la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin qui prévoient que :

Le Conseil Economique et Social donne son avis sur les projets de Lois, d'Ordonnances ou de Décrets, ainsi que sur les propositions de Loi qui lui sont soumis. Les projets de Loi de programme à caractère économique et social lui sont obligatoirement soumis pour avis.

Le Président de la République peut consulter le Conseil Economique et Social sur tout problème à caractère économique, social, culturel, scientifique et technique.

Le Conseil Economique et Social peut, de sa propre initiative, sous forme de recommandation, attirer l'attention de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement sur les réformes d'ordre économique et social qui lui paraissent conformes ou contraires à l'intérêt général. Sur demande du Gouvernement, le Conseil Economique et Social désigne un de ses membres pour exposer devant les Commissions de l'Assemblée Nationale, l'avis du Conseil sur les projets ou propositions de loi qui lui ont été soumis...



Tabé GBIAN

*Président du Conseil Economique
et Social du Bénin*

“ *... notre Institution doit rester de toute évidence à l'avant-garde de la réflexion prospective.* ”

Dans l'après-midi de ce lundi 22 juillet 2019, le Chef de l'Etat a procédé à l'installation de la sixième mandature du CES. Après l'accomplissement par le Président Patrice TALON de ce devoir républicain, les Conseillers se sont retrouvés le 23 juillet pour élire le Président de l'Institution et les membres du Bureau. A l'issue de moult tractations et autres concertations, cette première Assemblée plénière, dirigée par le doyen d'âge, le Conseiller Chabi Maurice KATOTCHA, assisté de deux secrétaires, les Conseillers Nathanaël KOTY et David DANSOU, a fini par laisser s'échapper la fumée blanche annonciatrice de l'élection du Président de l'Institution à la suite d'un vote sans accroc.

Je profite de cette tribune pour rendre grâce à l'Eternel des Armées qui m'a comblé de sa grâce divine ; c'est aussi le lieu de dire merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont œuvré pour ma réélection au poste de Président du Conseil Economique et Social.

Je m'en voudrais de ne pas saluer ici le rôle remarquable joué par les anciens Conseillers qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas eu la chance de revenir au Conseil, leur contribution de qualité a permis de donner une meilleure visibilité au CES. Aux nouveaux Conseillers, je présente mes vives félicitations. A l'attention de tous, je rappelle que le Conseil Economique et Social est une Assemblée Consultative qui est

consacrée par les dispositions des articles 139, 140 et 141 de la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin. Le CES donne son avis sur les projets de lois, d'ordonnances ou de décrets, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumis. Les projets de loi de programme à caractère économique et social lui sont obligatoirement soumis pour avis.

C'est justement pour cette raison que notre Institution doit rester de toute évidence à l'avant-garde de la réflexion prospective. La sixième mandature aura donc pour obligation d'œuvrer pour maintenir le cap, mériter la confiance des décideurs et faire en sorte que le CES puisse s'affirmer davantage dans l'univers institutionnel de notre Pays. ■



Sommaire

Editorial

Zoom

Vie de l'Institution

- 06 Conseil Economique et Social
LE PRESIDENT PATRICE TALON INSTALLE LA 6^{ÈME} MANDATURE
- Election du Bureau du CES 6^{ème} Mandature
- 09 **LES CONSEILLERS RENOUVELLENT LEUR CONFIANCE A TABE GBIAN.**
- 12 Commissions permanentes du Conseil Economique et Social
DES ORGANES TECHNIQUES DE REFLEXION SUR LES SUJETS DE SAISINE ET D'AUTOSAISINE
- 15 Saisine et auto-saisine au Conseil Economique et Social
DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE CONDUITE DE L'EXAMEN DES SUJETS
- 18 Bilan de la Cinquième Mandature du CES
FORTE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE INCLUSIF DU BENIN
- 23 Sixième session extraordinaire du CES pour l'année 2019
SESSION DE RENTREE POUR LA SIXIEME MANDATURE
- Coopération entre les CES-IS de la sous-région
- 25 **LE PRESIDENT DU CES DU BURKINA FASO EN VISITE DE TRAVAIL AU BENIN**
- 34 Coopération Internationale
LE CES DU BENIN TRES ACTIF AU PLAN INTERNATIONAL

38 Ils ont dit



Magazine de liaison et d'informations publié par le CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL du Bénin

08 BP 679 COTONOU (Bénin)
Tél.: (+229) 21 30 03 91 / 21 30 03 99
Fax: (+229) 21 30 03 13
E-mail : contact@cesbenin.org
Site web : www.cesbenin.org

Directeur de Publication
Tabé GBIAN

Directeur de la Rédaction
Abdoulaye ZIME

Directeur Adjoint de la Rédaction
Charlemagne TOMAVO

Rédacteur en Chef
Léandre D. DOSSOU

Comité de Supervision
Tabé GBIAN
Nestor WADAGNI

Comité de Rédaction
Alain ZOULIN
Jamillah KISSIRA FALADE
Ahmed TAMBA
Timothée DOSSOUKPEZIN
Ange ASSOGBA
Igor C. de SOUZA
Charles H. AYOKPON
Jeanine HOUNKPE TOPANOU
Raymonde M. ADJAGBA
Karl HOUNSEGBE
Brigitte OUIN-OURO

Comité de Lecture
Malick ZATO
Euloge YEHO
Alain ZOULIN
Léandre D. DOSSOU

Régie Financière
Aziz Armel PARAISSO

Secrétariat de la Rédaction
Billy LADJO - Eunice DOSSOU - Reine LAGOYE
Arielle HESSOU - Mathilde ATTERE

Distribution
Nadia VODOUNNOU - Evelyne FAGNINO
Marcel DAYE - Solange LONMADON
Arnaud DJAKPO - Maxime TOZO

Photographe - Reporter
Olivier TOGBE
Tél.: (+229) 97 99 10 43

Graphiste
Brigitte MAFORIKAN

Impression
Imprimerie Graphic Afric
Tél.: (+229) 21 38 05 61 / 66 69 09 09

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Membres du Bureau de la 6^{ème} mandature



Nestor WADAGNI
Vice-Président



Tabé GBIAN
Président



Claude BALOGOUN
Trésorier



Moudassirou BACHABI
Premier Secrétaire



Issifou SIDI
Deuxième Secrétaire

Présidents des Commissions Permanentes



David DANSOU
Commission
Economie et Finances



Victor GBEDO
Commission
Développement Rural
et Environnement



Arouna O. LAWANI
Commission
Affaires Sociales
et Education



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

LE PRESIDENT PATRICE TALON INSTALLE LA 6^{EME} MANDATURE

Sacrifiant à la tradition républicaine, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Patrice TALON, a procédé dans l'après-midi du lundi 22 juillet 2019, à l'installation des Conseillers du Conseil Economique et Social, 6^{eme} mandature.



Par Charlemagne TOMAVO
Secrétaire Général

Trois temps forts ont marqué la cérémonie d'installation des élus du CES, 6^{ème} mandature.

D'abord, la lecture par le Secrétaire Général du Gouvernement, Monsieur Edouard OUIN-OURO, du décret n° 2019-199 du 17 juillet 2019 portant nomination des membres du Conseil Economique et Social pour la sixième mandature. Ce décret fait apparaître l'identité des trente nouveaux Conseillers de l'Institution dont cinq (5) personnes nommées et vingt-cinq (25) élues par les catégories socio-professionnelles de notre pays.

Ensuite, l'intervention du Chef de l'Etat qui est un message d'espoir et d'espérance pour cette Institution constitutionnelle. En effet, dans son allocution d'installation, le Président de la République a, non seulement, exprimé les remerciements de la Nation à la cinquième mandature pour sa contribution aux efforts communs vers le progrès mais également félicité la sixième mandature qui s'apprête à perpétuer ce rôle noble engagé par les élus de la précédente mandature. Après avoir rappelé la mission principale de l'Institution qui consiste à donner des avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que les propositions de loi qui lui sont soumis, le Président de la République a rappelé que le « Conseil Economique et Social a les moyens de la remplir d'autant plus efficacement qu'il réunit, en son sein, des femmes et des hommes venus d'horizons professionnels et sociaux variés et pétris d'expériences diverses ». En reconnaissant les talents des élus, le Chef de l'Etat vient ainsi de doper le moral des Conseillers qui doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour mériter sa confiance.

En avançant plus loin dans son allocution, la Haute Autorité a indiqué que le brassage entre ces différentes personnalités dans un creuset institutionnel, fait du CES un laboratoire au service du développement de la Nation. Tout en affirmant la légitimité de l'Institution qui transcende la Constitution, le Chef de l'Etat fait référence à sa composition qui offre l'opportunité de consolider le vivre-ensemble et d'être résolument au service de l'intérêt général. Ceci est certainement la raison pour laquelle le constituant a voulu faire du CES une assemblée des forces vives de la Nation à l'abri de toute influence politique. Aux yeux du Chef de l'Etat, l'ensemble de ces dispositions constitue un véritable gage d'objectivité des avis et recommandations de l'Institution dont il a pu apprécier la hauteur de vue et la pertinence, faisant ainsi référence aux travaux de la 5^{ème} mandature. Enfin, la prise d'une photo de famille de l'ensemble des trente Conseillers avec le Président de la République a mis fin à cette cérémonie d'installation. ■

ELECTION DU BUREAU DU CES 6^{EME} MANDATURE

LES CONSEILLERS RENOUVELLENT LEUR CONFIANCE A TABE GBIAN.

Au lendemain de leur installation par le Chef de l'Etat, le 22 juillet 2019 et ce, après avoir été élus au sein de leurs groupes socio-professionnels pour certains, ou nommés par les Institutions de la République habilitées à cet effet pour d'autres, les Conseillers de la sixième mandature du Conseil Economique et Social ont procédé, le 23 juillet 2019, à l'élection des membres du Bureau de l'Institution pour les cinq prochaines années. Cette élection, qui a eu lieu dans la salle des plénières du Conseil Economique et Social, a abouti à un renouvellement de mandat au Président sortant.

Par Ahmed TAMBA
Conseiller Technique Juridique



Le Président Tabé GBIAN entouré du Vice-Président Nestor WADAGNI (à g.)
et du 1^{er} Secrétaire Moudassirou BACHABI (à dr.)

Démarré à 10 heures, ce mardi 23 juillet, le processus électoral s'est déroulé sous la direction du Bureau d'âge présidé par le Conseiller Chabi Maurice KATOTCHA, assisté de deux Secrétaires, les Conseillers Nathanaël KOTY et David DANSOU. Au début du processus, le Président du Bureau d'âge a rappelé aux Conseillers l'objet de cette première assemblée plénière consacrée exclusivement à l'élection des membres du

Bureau du Conseil Economique et Social. A sa suite, l'un des secrétaires de séance a rappelé les dispositions des articles 5, 7, 17, 18, 19 et 20 du règlement intérieur relatives à l'élection des membres du Bureau et à leurs attributions ainsi que du décret n°2019-199 du 17 juillet 2019 portant nomination des membres du Conseil Economique et Social pour la sixième mandature. Au cours de cette intervention, est survenue une motion d'un

Conseiller demandant une suspension de séance pour une concertation en vue d'une élection consensuelle. Après quelques échanges, cette suspension a été observée.

Après près de deux heures de tractations, la séance a finalement repris à 13 heures 23 minutes. Conformément aux dispositions des articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du règlement intérieur du Conseil Economique et Social relatives aux modalités pratiques



De gauche à droite, les Conseillers Soufyanou IMOROU, Eugène DOSSOUMOU et Emmanuel ZOUNON

de la conduite des opérations électorales au CES, les Conseillers ont procédé, poste par poste, à l'élection des membres du Bureau. Il est important de rappeler que le Bureau du Conseil Economique et Social est composé de cinq membres à savoir : un président, un vice-président, un trésorier, un premier secrétaire et un deuxième secrétaire.

Au terme des opérations, Tabé GBIAN, Président sortant est réélu pour un nouveau mandat de cinq ans. Le Vice-Président a nom Nestor WADAGNI. Claude BALOGOUN est élu Trésorier. Les postes de Premier Secrétaire et Deuxième Secrétaire sont respectivement occupés désormais par Moudassirou BACHABI et Issifou SIDI.

Par ailleurs, les Conseillers ont procédé, le même jour et ce, dans les salles des commissions, à l'élection des Présidents et Rapporteurs de commissions permanentes. Ainsi, au titre des Présidents de Commissions permanentes, il faut retenir que DANSOU David a été élu Président de la Commission de l'Economie et des Finances, GBEDO Victor, Président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement et LAWANI Arouna, Président de la Commission des Affaires sociales et de l'Education. ■

RESULTATS DES OPERATIONS DE VOTE

Au poste de Président

Nombre de votants : 30

Monsieur Tabé GBIAN, seul candidat en liste, a été élu au premier tour par vingt-sept (27) voix pour et trois (3) abstentions.

Au poste de Vice-Président

Nombre de votants : 30

Monsieur Nestor WADAGNI, seul candidat en lice, a été élu au premier tour par vingt-six (26) voix pour, trois (3) abstentions et un (1) bulletin nul.

Au poste de Trésorier

Nombre de votants : 30

Etalent candidats, Monsieur Philippe JOHNSON et Monsieur Claude BALOGOUN. Après dépouillement, Monsieur Claude BALOGOUN a été élu au premier tour par dix-sept (17) voix contre treize (13).

Au poste de Premier Secrétaire

Nombre de votants : 30

Etalent candidats, Monsieur Moudassirou BACHABI et Monsieur Aristide AGBOKOUNOU. Après dépouillement, Monsieur Moudassirou BACHABI a été élu au premier tour par vingt (20) voix pour, neuf (9) contre et une (1) abstention.

Au poste de Deuxième Secrétaire

Nombre de votants : 30

Etalent candidats, Monsieur Issifou SIDI et Monsieur Aristide AGBOKOUNOU. Après dépouillement, Monsieur Issifou SIDI a été élu au premier tour par dix-neuf (19) voix pour, sept (7) contre, un (1) nul et trois (3) abstentions.



Le Président Tabé GBIAN

Premier discours de Tabé GBIAN Président réélu du CES

Mesdames et Messieurs les Conseillers au Conseil Economique et Social,

Hauts Conseillers de la République pour les affaires économiques et sociales,

Chers Collègues,

Avant tout propos, permettez-moi de remercier Dieu, le Créateur de l'Univers, le tout puissant et tout miséricordieux, lui qui nous a comblés de sa grâce divine, en nous permettant de voir ce grand jour, celui de l'installation des organes dirigeants de notre Institution.

C'est avec une vive émotion que j'accepte la noble et exaltante mission que vous venez de me confier en me permettant de présider aux destinées du Conseil Economique et Social pour les cinq prochaines années. Je voudrais vous remercier, chers collègues, pour la confiance que vous venez de placer en ma modeste personne. J'en mesure toute l'étendue et la portée. C'est pourquoi j'investirai toute mon énergie, au cours de cette nouvelle mandature, pour mériter pleinement cette confiance. A cet égard, je voudrais en appeler à votre sens d'union, de consensus et d'esprit de sacrifice afin que tous ensemble, nous puissions relever les défis auxquels nous aurons à faire face : rendre le Conseil Economique et Social plus utile et plus visible.

Ce défi est d'autant plus important que le Président de la République, Son Excellence, Monsieur Patrice TALON, nous a réitéré, lors de notre installation officielle, «l'assurance que nos avis et recommandations avisés recevront toujours l'attention soutenue du Gouvernement».

Comme vous pouvez le constater, il s'agit là de l'expression

d'une marque de confiance de la plus Haute Autorité de l'Etat envers notre Institution mais surtout d'une invite à remplir avec beaucoup d'efficacité la mission constitutionnelle qui est la nôtre, au regard de la diversité et de la qualité de nos profils et expériences. Je voudrais, alors, nous inviter à nous illustrer par la qualité de nos réflexions et à travailler la main dans la main pour répondre effectivement aux attentes du Président de la République mais aussi à celles de l'Assemblée Nationale, les seules Institutions auxquelles nous donnons des avis et formulons des recommandations pour un mieux-être de nos concitoyens.

Qu'il me soit permis de remercier très sincèrement le Chef de l'Etat pour cette confiance renouvelée à l'endroit de notre Institution, et de prendre, par la même occasion, le ferme engagement du Conseil Economique et Social à remplir convenablement sa charge.

Chers collègues,

Je prends les rênes de la sixième mandature dans un contexte marqué par le lancement, par le Président de la République, du processus du dialogue politique pour l'instauration de la paix et de la concorde dans notre pays. Je voudrais, dans ce cadre, inviter tous les Conseillers au CES à s'inscrire dans cette heureuse initiative du Chef de l'Etat et à œuvrer chacun dans la sphère qui est la sienne pour que tous les béninois puissent relever ensemble le défi du développement.

Chers Collègues.

Avant de mettre un terme à mes propos, il me plaît de reconnaître à sa juste valeur le remarquable travail des membres du Bureau d'âge qui a su conduire les élections avec dextérité. Qu'ils en soient remerciés. Je m'en voudrais de ne pas féliciter les autres membres du Bureau pour leur brillante élection.

Je voudrais savoir compter sur tout le monde afin qu'à l'heure du bilan, nous ayons le sentiment, comme pour paraphraser Victor HUGO, d'avoir servi la patrie en accomplissant notre devoir.

C'est sur ces mots d'espoir que je voudrais nous renvoyer à notre devoir, celui que le peuple béninois nous a confié.

Vive le Conseil Economique et Social !

Vive le Bénin !

Je vous remercie ! ■

Les Présidents du Conseil Economique et Social



1968 - 1969

Taïrou CONGAKOU
Président de la 1^{ère} expérience du CES
1968 - 1969
(l'Institution est dissoute le 10 décembre 1969)



1994 - 1999

Valentin A. AGBO
Président du CES 1^{ère} mandature
17 juillet 1994 - 16 mai 1999



1999 - 2009

Raphiou TOUKOUROU
Président du CES 2^{ème} et 3^{ème} mandatures
06 juillet 1999 - 15 juillet 2009



2009 - 2014

Nicolas ADAGBE
Président du CES 4^{ème} mandature
16 juillet 2009 - 19 juillet 2014



2014 - 2024

Tabé GBIAN
Président du CES 5^{ème} et 6^{ème} mandatures
20 juillet 2014 - 21 juillet 2024



De g. à dr. les Assistants des Commissions Charles AYOKPON, Raymonde ADJAGBA, Jeanine HOUNKPE, Karl HOUNSEGBE, Igor de SOUZA, Brigitte OUIN-OURO et le Directeur des Sessions et Commissions Timothée DOSSOUKPEZIN

COMMISSIONS PERMANENTES DU CES

DES ORGANES TECHNIQUES DE REFLEXION SUR LES SUJETS DE SAISINE ET D'AUTOSAISINE

Au nombre de trois, les Commissions Permanentes du Conseil Economique et Social comprennent chacune au moins huit et au plus treize membres. Le Président du Conseil Economique et Social n'est membre d'aucune Commission Permanente. Chacune d'elles est officiee par un Président et deux Rapporteurs élus au sein de chaque Commission. Les Conseillers sont assistés dans leurs fonctions par deux Assistants de Commission. Les trois Commissions du Conseil Economique et Social sont : la Commission de l'Economie et des Finances, la Commission du Développement Rural et de l'Environnement et la Commission des Affaires Sociales et de l'Education.

Par Charles H. AYOKPON
et autres Assistants des Commissions

Les Commissions Permanentes sont des organes à caractère technique au sein de l'Institution. Elles sont chargées de mener scientifiquement des recherches pour élaborer des projets de

rapports et d'avis sur les projets et propositions de lois qui sont soumis à l'Institution, soit par le Président de la République, soit par le Président de l'Assemblée Nationale. Pour les sujets de

saisine gouvernementale ou de l'Assemblée Nationale, les Commissions sont saisies soit à titre principal, soit à titre secondaire. Lorsqu'une Commission est saisie à titre



Vue partielle des Conseillers de la Commission de l'Economie et des Finances au cours des travaux en Commission

principal, les deux autres sont saisies à titre secondaire. Une Commission est saisie à titre principal lorsque la saisine relève de ses compétences. Le CES a également comme attribution de s'autosaisir. Les sujets d'autosaisine sont arrêtés par la Conférence des Présidents et communiqués en plénière à chaque Commission pour étude. Les études sont réalisées selon une démarche scientifique qui passe, entre autres, par la recherche documentaire, l'élaboration des termes de référence, l'audition de personnes ressources et les visites de terrain. Les études sont assorties de projets de rapports et de recommandations qui sont soumis à l'appréciation et à l'adoption de la plénière des Conseillers.

COMMISSION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Encore appelée Commission n°1, la Commission de l'Economie et des Finances est l'une des trois Commissions du Conseil Economique et Social. Son domaine d'actions comprend les questions d'ordre économique et financière d'envergure nationale et internationale. A ce titre, elle est chargée de mener des études et de formuler des propositions d'avis et de recommandations sur

tout problème à caractère économique et financier du pays. Comme exemple, elle est saisie chaque année, à titre principal pour examiner le projet de Budget de l'Institution et le projet de Budget général de l'Etat. De même, plusieurs préoccupations majeures touchant la vie économique du pays ont fait l'objet de sujets d'autosaisine étudiés par la Commission. Il s'agit, entre autres, des questions liées :

- à la problématique de l'industrialisation de l'économie béninoise
- le secteur informel au Bénin : problématique et perspectives de contribution à l'économie nationale,

- la maîtrise de la production de l'énergie électrique comme stratégie de politique de développement économique et social au Bénin,
 - la contribution de la diaspora au développement économique et social du Bénin,
 - le développement des marchés locaux au Bénin : quelles stratégies pour l'écoulement des produits intérieurs ?
 - l'économie numérique au Bénin : quels enjeux pour l'emploi des jeunes ?
 - la filière coton au Bénin : impacts socio-économiques et environnementaux,
 - le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) du Bénin : état des lieux et perspectives.
 - Toutes ces études sont assorties de recommandations transmises au Président de la République et au Bureau de l'Assemblée Nationale.
- La Commission de l'Economie et des Finances compte, pour la 6^{ème} mandature du CES, neuf (09) Conseillers. Les élections du Bureau se sont déroulées en son sein, à l'instar des autres Commissions et conformément au Règlement Intérieur de l'Institution. Elle est présidée par Monsieur David DANSOU. Messieurs



Quelques membres de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement en visite de terrain



Quelques membres de la Commission des Affaires Sociales et de l'Éducation en visite de terrain à la Cour Impériale de Nikki

Vincent Koba et Sylvain Segla Cocou sont respectivement 1^{er} et 2^{ème} Rapporteurs.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission du Développement Rural et de l'Environnement est aussi appelée : Commission N°2. Elle est compétente dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture, de l'élevage, de l'hydraulique rurale, des bassins de rétention et des lacs artificiels, des petites et moyennes entreprises agroalimentaires, des infrastructures rurales, de la protection et la valorisation de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, de la mer et des océans, des énergies renouvelables et des programmes stratégiques liés à ces énergies, de l'économie verte, de la prévention et de la gestion des risques environnementaux, de la qualité de l'habitat, ainsi que de tout ce qui concerne la production et la gestion de l'eau. Monsieur Victor GBEDO préside la Commission n°2 pour le compte de la sixième mandature

du CES. Les autres membres du bureau de la Commission ont noms Messieurs Eugène DOSSOUMOU et Soufyanou IMOROU respectivement 1^{er} et 2^{ème} Rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉDUCATION

Le domaine d'actions de la Commission des Affaires Sociales et de l'Éducation encore appelée Commission n°3 comprend les questions d'ordre social d'envergure nationale, ou spécifique ayant rapport à la promotion et au renforcement des mécanismes durables de protection sociale, au bien-être des populations, à l'édiction des normes et lois compatibles aux réalités sociales. Cette Commission accorde également une attention particulière aux préoccupations d'ordre éducatif, sanitaire et culturel du pays, pour une bonne orientation des politiques destinées à valoriser l'homme dans toutes ses dimensions, pour lui permettre de répondre aux besoins de la société béninoise en pleine

mutation.

Les échanges au sein de la commission visent une meilleure prise en compte de la prévention dans les politiques de développement et une orientation appropriée des politiques vers une meilleure prise de décision dans l'intérêt supérieur des populations. On y discute des sujets qui concernent l'amélioration des conditions socio-sanitaires et éducatives dans la société en y apportant des éclairages utiles aux décideurs. Pour la 6^{ème} mandature du CES, la Commission des Affaires sociales et de l'Éducation compte dix (10) Conseillers dont une femme. Elle est présidée par Monsieur Arouna LAWANI. Madame Christiane PARAÏSO en est le 1^{er} Rapporteur et Monsieur Benoît SAKOU, le 2^{ème} Rapporteur. ■

SAISINE ET AUTO-SAISINE AU CES

DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE CONDUITE DE L'EXAMEN DES SUJETS



Vue partielle des Conseillers en salle des plénières

Les dispositions de l'article 139 de la Constitution du 11 décembre 1990 et l'article 3 de la Loi Organique qui régit le Conseil Economique et Social confèrent à l'Institution une mission et des attributions se résumant, d'une part, à l'examen des saisines gouvernementales et parlementaires et, d'autre part, à l'exercice de prérogatives d'autosaisine sur toute question d'intérêt national. Nous donnons ici un aperçu de la procédure de mise en œuvre de cette mission constitutionnelle dévolue au CES.

Par **Timothée DOSSOUKPEZIN**

Directeur des Sessions et Commissions

Après l'ouverture d'une session dûment convoquée par décision du Président du CES, les Conseillers se retrouvent en commissions pour exécuter les travaux programmés, conformément à l'ordre du jour de ladite session. Les travaux

sont organisés dans les trois (3) Commissions Permanentes de l'Institution : Economie et Finances (Commission n°1); Développement Rural et Environnement (Commission n°2) et Affaires Sociales et Education (Commission n°3). Ils se déroulent sous la houlette

des Présidents de Commission entourés des deux Rapporteurs, avec l'appui des Assistants de Commission.

SUJET DE SAISINE

Dans le présent cas, la procédure est enclenchée avec la prise,



De gauche à droite, les Conseillers Philippe JOHNSON, Albin FELIHO et Aristide AGBOKOUNOU

par le Président du Conseil Economique et Social, d'une décision portant saisine des trois Commissions Permanentes (une Commission à titre principal et les deux autres, à titre secondaire). Il est ensuite procédé à l'examen du dossier pendant les travaux en Commission à travers une appropriation, des investigations et, au besoin, des auditions de personnes ressources qui apportent des éclairages aux Conseillers sur la question objet de saisine du CES. A l'issue de cette phase, chaque Commission prépare des éléments pouvant contribuer à l'élaboration du projet de rapport. Les deux Commissions saisies à titre secondaire versent alors les résultats de leurs travaux à celle saisie à titre principal. Cette dernière fait la synthèse et produit son avant-projet de rapport, validé en plénière de Commission.

Le projet de rapport ainsi obtenu est multiplié et transmis à chaque Conseiller qui, lors d'une

séance plénière, fait connaître ses observations et commentaires. Les préoccupations des uns et des autres sont exprimées et enregistrées par la Commission qui présente le rapport. Celle-ci se retire et se retrouve en travaux en commission pour opiner sur les observations et amendements. Elle revient lors d'une séance plénière pour présenter le tableau d'intégration des amendements. Ce n'est qu'à l'issue de l'harmonisation des points de vue sur la prise en compte ou non des amendements que le vote d'adoption du rapport est engagé et opéré. Une fois adopté, le rapport et l'avis sont transmis à qui de droit par le Président du Conseil Economique et Social.

SUJET D'AUTO-SAISINE

Conformément à l'article 139 alinéa 4 de la Constitution, le sujet d'auto-saisine, quant à lui, est une initiative propre du Conseil Economique et

Social. Les Conseillers au Conseil Economique et Social représentent différentes couches socioprofessionnelles de la Nation et, de ce point de vue, constituent également des porte-voix des différentes franges de la population. Le vécu de ces populations préoccupe au plus haut point les Conseillers. Fort de ce rôle de baromètre de la démocratie participative, ils s'autosaisissent de sujets d'intérêt national à travers les propositions des Commissions permanentes, examinées au sein du Bureau élargi aux Présidents des dites Commissions. Les sujets retenus sont, ensuite, communiqués à l'Assemblée plénière. Un débat général est organisé au sein de cette instance suprême de prise de décision du CES, ce qui permet aux Conseillers de proposer les orientations nécessaires et de mettre en exergue les aspects importants de chaque sujet. Ce dernier, une fois ayant reçu l'approbation de la Plénière, est



De gauche à droite, les Conseillers Christiane PARAÏSO, Vincent KOKA, Nicolas ADAGBE et Benoît SAKOU

traité suivant la démarche ci-après :

- 1- faire de la recherche et de la revue documentaires ;
- 2- élaborer le projet de Termes de Référence (TdR) pour le sujet dans sa généralité ;
- 3- définir les sous-thèmes découlant du thème central ;
- 4- élaborer les Termes de Référence (TdR) spécifiques à chaque sous-thème retenu ;
- 5- identifier les sites, localités et structures à visiter ou les catégories de cibles à rencontrer sur le terrain aux fins de mieux s'imprégner du vécu des populations à la base concernées par la question et toucher du doigt les réalités qui prévalent dans le domaine concerné ;
- 6- identifier les personnes ressources à auditionner au siège de l'Institution afin de recueillir leurs expertises qui, ajoutées à celles des Conseillers, serviront de base à la formulation des recommandations;
- 7- élaborer et envoyer les correspondances aux responsables des sites à visiter

et aux personnes ressources identifiées ;

- 8- auditionner les personnes ressources (les personnes ressources identifiées reçoivent les Termes de Références des sous-thèmes, préparent chacune leur communication respective et viennent les exposer devant les Conseillers réunis en commission) ;
- 9- effectuer les visites de terrain : (les Conseillers partent en mission, par commission, dans les chefs-lieux de départements et dans les communes ainsi que sur les sites identifiés)
- 10- élaborer le rapport provisoire ;
- 11- soumettre le rapport provisoire à l'appréciation de l'Assemblée plénière ;
- 12- recueillir les amendements et observations des Conseillers au cours de la réunion plénière ;
- 13- échanger sur les amendements et observations en commissions et prendre en compte ceux qui paraissent pertinents ;
- 14- présenter à l'Assemblée plénière les amendements et

observations pris en compte.

La plénière de l'Institution délibère en dernier ressort sur le contenu global des rapports et recommandations et les adopte conformément aux dispositions en la matière, contenues dans le Règlement Intérieur du Conseil Economique et Social. Ces rapports et recommandations, collationnés et mis en forme par le Service Technique des Commissions, sont transmis au Président de la République et à l'Assemblée Nationale par le Président du Conseil Economique et Social. ■



BILAN DE LA CINQUIÈME MANDATURE DU CES

FORTE CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE INCLUSIF DU BENIN

La mandature du Conseil Economique et Social du Bénin est d'une durée de cinq ans. Nous en sommes à la sixième mandature. La cinquième ayant couvert la période du lundi 21 juillet 2014 au samedi 20 juillet 2019 a, à son actif, plusieurs activités dont le bilan ne saurait être exhaustif. Elle a été présidée par Monsieur Tabé GBIAN. Ces activités sont fondamentalement regroupées en deux grands volets à savoir, d'une part, les saisines en provenance du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale et d'autre part, les autosaisines.

Par Alain ZOULIN

Secrétaire Général Adjoint



Le Président Tabé GBIAN, accompagné de quelques membres de son Cabinet, en visite guidée à la Société Industrielle d'Acier du Bénin (2016)

Il s'agit notamment des problèmes liés à l'industrie, à l'économie numérique, au développement des marchés locaux, à la transhumance pastorale, à la pollution des eaux, à la promotion de certaines cultures de rente, aux conditions carcérales dans notre pays, à la situation des personnes handicapées, au rôle de l'artisanat dans la croissance de l'économie béninoise, à la sécurisation des espaces frontaliers, à la qualité des enseignements dans les établissements scolaires, à l'emploi des jeunes, à la micro finance, à l'exercice en clientèle privée des professions médicales, pour ne citer que ceux-là.

Ainsi, les thématiques abordées sont des problématiques qui affectent la vie socio-économique du pays. La réalisation de toutes ces études a été sous-tendue par



Photo de famille à l'ouverture des travaux de l'AG de l'AICESIS à Cotonou (2016)

Au cours de ses sessions, le Conseil Economique et Social a reçu et traité, au cours de la cinquième mandature, douze (12) dossiers de saisine dont dix (10) en provenance du Gouvernement et deux (2) de l'Assemblée Nationale. Ces saisines concernent

essentiellement les projets de loi de finances. Quant aux autosaisines, la cinquième mandature s'est penchée sur vingt-quatre (24) sujets ayant trait à diverses préoccupations liées à la vie des citoyens sous les aspects sociaux, économiques et environnementaux.



Vue partielle des participants aux travaux de l'AG de l'AICESIS



une démarche méthodologique holistique, rigoureuse et participative caractérisée par des recherches, des visites de terrain et le recours à des experts extérieurs. Elle a débouché sur des rapports assortis d'avis et de recommandations adoptés en plénière et transmis au Président de la République et à l'Assemblée Nationale.

Au cours de cette mandature, le CES a organisé plusieurs activités de développement socio-économique à travers des séminaires et des colloques au cours desquels des réflexions relatives à l'amélioration des conditions de vie des populations ont été menées. Il s'agit, entre autres, des séminaires, colloques et forums sur « le développement durable et la lutte contre la pollution urbaine et les émissions de gaz à effets de serre au Bénin, sur la problématique de l'accès à l'eau et la politique de l'eau dans les communes », sur « le rôle du genre dans la gouvernance locale », sur « le renforcement des capacités des Conseils Economiques, Sociaux et Institutions Similaires de l'Afrique de l'Ouest sur la protection sociale et le dialogue social », sur « les Objectifs de Développement Durable et enfin sur le Conseil Economique et Social dans l'univers institutionnel béninois : bilan, défis et perspectives ».

Au cours de la même période, le Conseil Economique et Social a été également très actif dans le domaine du règlement des crises électorales. Au travers de son Président, l'Institution a été sollicitée en 2014 pour diriger le Comité de suivi des activités du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI) et de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), dans le cadre des élections communales, locales, législatives et



Le Président Tabé GBIAN soulevant le Prix du Millénaire (Prix international de l'ICESIS) à Moscou en 2015

présidentielles en 2015 et 2016. Le CES a pris une part active dans l'heureux dénouement des difficultés et blocages nés du processus d'actualisation de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI).

Par ailleurs, sur demande du Gouvernement, le Président de l'Institution a assuré la coordination des activités du Comité de Mobilisation de Ressources (COMORES) au profit des sinistrés de l'incendie survenu au marché international de Dantokpa en octobre 2015. Conduit avec dextérité, ce dossier a connu son épilogue en avril 2019 avec la remise effective des chèques aux bénéficiaires.

Au plan international, le rayonnement international du Conseil Economique et Social du Bénin s'est davantage révélé au cours de la cinquième mandature par des

faits majeurs comme par exemple :

- l'octroi à l'Institution du Prix du Millénaire, Prix International de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (ICESIS) attribué, en septembre 2015, à Moscou en Russie pour les nombreuses actions entreprises au Bénin dans le

cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement;

- l'organisation réussie de la réunion du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ICESIS à Cotonou, du 14 au 16 septembre 2016 ;
- l'intervention historique du CES du Bénin à la réunion internationale du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), à l'occasion de son segment de haut niveau organisé en juillet 2016 à New York. En effet, le CES du Bénin a été désigné pour rédiger le rapport de l'ICESIS sur le thème intitulé « Mettre en œuvre l'agenda post 2015 des Nations Unies : concrétiser les engagements ». Le Président du CES du Bénin a été honoré de présenter le point de vue de tous les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires du monde sur cette problématique en prononçant le discours du Président de l'ICESIS.

Sur un autre plan, dans le cadre du renforcement des capacités, l'Institution a organisé plusieurs séminaires de formation dans plusieurs domaines touchant la vie socio-économique du pays à l'intention des Conseillers et



Le Président Tabé GBIAN remettant une enveloppe à une sinistrée de l'incendie survenu en octobre 2015 au marché Dantokpa à la fin des travaux du COMORES

du personnel administratif. Certaines de ces formations sont liées à la carrière des agents et aux activités de l'Institution.

Pour répondre aux exigences managériales modernes, les responsables du CES ont jugé nécessaire de doter l'Institution des outils techniques de gestion des ressources humaines. Il s'agit du cadre organique des emplois du CES et du plan de formation du personnel administratif pour la période 2018-2020. Dans ce cadre, trente-six actions de formation qualifiante et dix actions de formation diplômante ont été identifiées et programmées sur la période 2018-2020.

En outre, dans le cadre de l'opérationnalisation de sa nouvelle vision, le Bureau de la cinquième mandature a mis en place un nouvel organe de réflexion dénommé Cadre d'Analyse et de Veille Stratégique (CAVS), avec pour objectif de contribuer efficacement à la visibilité de l'Institution et d'insuffler une nouvelle dynamique aux différentes structures du CES.

Au regard de tout ce qui précède, il est aisé de constater que le CES, au cours de la cinquième mandature, a énormément contribué à la consolidation du modèle démocratique et au développement durable inclusif du Bénin. Il a accompagné les pouvoirs publics dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement. La cinquième mandature s'est ainsi évertuée à mettre davantage sur orbite le CES. Ceci n'a été possible que grâce à l'accompagnement de tous les Conseillers et du personnel administratif, civil et militaire. ■



Photo de famille à l'ouverture des travaux de l'atelier de renforcement de capacité du personnel administratif du CES (2018)



Travaux en groupe au Séminaire de vulgarisation du Plan climat Bénin à Malanville (2017)



Le Président Tabé GBIAN entouré des Responsables des Confédérations et Centrales syndicales lors de la médiation du CES pour sortir de la fronde sociale (2018)



Le Président Tabé GBIAN

Discours de clôture de la dernière session pour le compte de la cinquième mandature

Mesdames et Messieurs les Conseillers au Conseil Economique et Social,

Hauts Conseillers de la République pour les Affaires Economiques et Sociales,

Chers Collègues,

Du jeudi 04 juillet à ce jour jeudi 18 juillet 2019, deux semaines viennent de s'écouler, deux semaines au cours desquelles vous avez travaillé sans désespérer au sein des Commissions afin de permettre l'adoption des rapports et recommandations des sujets d'autosaisines des trois Commissions. Au cours de la même session, nous avons examiné et adopté le rapport de la Commission temporaire chargée du contrôle du budget du Conseil Economique et Social, gestion 2018. J'ai pu suivre, avec un intérêt particulier, les différents commentaires faits par les Présidents de Commissions à l'occasion de la présentation desdits rapports et recommandations. L'atmosphère était chargée d'une émotion sincère. Aussi, je saisis la présente occasion pour rendre un hommage mérité aux collègues qui ont présidé aux destinées de nos différentes Commissions. Ils l'ont fait de mains de maître et avec un esprit de responsabilité remarquable. Chers collègues, soyez-en remerciés car vous avez été les véritables moteurs du CES durant ces cinq dernières années. Je ne saurais occulter la contribution des autres membres et des assistants des commissions. En effet, tous, ensemble, nous avons contribué à donner une réelle visibilité au Conseil Economique et Social grâce au travail de qualité et de bonne facture abattu par la cinquième mandature. Sans avoir été exhaustif, j'étais revenu sur l'essentiel des acquis de la mandature qui s'achève. Nous avons réellement fait œuvre utile et la Nation nous le revaudra. Conformément aux dispositions du décret n°2019-149 du 29 mai 2019 fixant les modalités des élections des représentants des organisations au sein du Conseil Economique et Social, 6ème mandature, les Conseillers devant siéger au CES pour

le compte de la sixième mandature sont désormais connus. C'est le lieu de remercier très sincèrement le Président de la République, son Excellence Monsieur Patrice TALON, pour les diligences prises et les dispositions pratiques qui ont permis d'organiser lesdites élections à bonne date. Mes remerciements vont également à l'endroit du Ministre de la Justice Garde des Sceaux et de tous les membres de la commission de supervision des élections pour les sacrifices consentis.

Mes vives félicitations à tous ceux qui ont été réélus. La lutte a été âpre, ce qui dénote d'une réelle visibilité du CES. En effet, on ne se bat que pour ce qu'on connaît et qu'on peut apprécier.

Mes félicitations vont également aux nouveaux élus à qui nous souhaitons la bienvenue dans la grande famille des Hauts Conseillers de la République pour le compte de la sixième mandature. A tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas eu la chance de revenir, qu'ils soient remerciés à la hauteur de leurs sacrifices au service de notre maison commune ; qu'ils sachent, en outre, qu'ils n'ont pas démerité. C'est en cela que nous devons convenir avec Jean JAURES que « L'homme passe, l'humanité reste, en nous identifiant avec l'humanité, nous participons à l'éternité ... » Les hommes passeront toujours et les Institutions qu'ils ont librement créées survivront.

A toutes et à tous, j'exprime ma profonde gratitude, pour les moments de convivialité passés ensemble. Mesdames et Messieurs les Hauts Conseillers, Chers collègues,

Comme vous pouvez le constater, la présente session extraordinaire qui marque la fin de la cinquième mandature, à l'instar des précédentes, en terme de performance, a permis de porter haut l'étendard du Conseil Economique et Social, aussi bien au plan national qu'international.

Une fois encore, permettez-moi de rendre un hommage bien mérité à chacun de vous pour cet investissement sans réserve. Certes, le chemin parcouru a été parsemé d'embûches, les positions étant parfois tranchées. Mais, nous parvenons toujours à faire prévaloir le consensus dans nos délibérations. C'est justement ce sens du compromis qui a permis d'atteindre les résultats évoqués dans mon discours d'ouverture.

Mesdames et Messieurs les Hauts Conseillers, Chers collègues,

Dans quelques instants les rideaux se refermeront sur la cinquième mandature du Conseil Economique et Social. Il me paraît opportun, ici, d'inviter la sixième mandature qui va s'installer sous ▶ ▶ ▶

SIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CES POUR L'ANNÉE 2019

SESSION DE RENTREE POUR LA SIXIEME MANDATURE

Le Conseil Economique et Social s'est inscrit dans une logique de parfaite continuité dans l'accomplissement de sa mission constitutionnelle. Après l'installation par le Président de la République, le lundi 22 juillet 2019, de la sixième mandature du Conseil Economique et Social et l'élection du Bureau de l'Institution intervenue le mardi 23 juillet 2019, le Président Tabé GBLAN, réélu à la tête du CES pour un nouveau mandat de cinq ans, a convoqué la sixième session extraordinaire du CES au titre de l'année 2019 constituant en même temps la première session de la nouvelle mandature.

Par Timothée DOSSOUKPEZIN

Directeur des Sessions et Commissions



De gauche à droite, le Trésorier Claude BALOGOUN, le Vice-Président Nestor WADAGNI, le Président Tabé GBLAN et le 1^{er} Secrétaire Moudassirou BACHABI



De gauche à droite les Conseillers Maurice CHABI, Micheline GBEHA et Soumanou OKE

Cette session extraordinaire, qui a eu lieu du mercredi 24 juillet au vendredi 02 août 2019, a offert l'opportunité aux nouveaux Conseillers de s'imprégner des réalités de l'Institution et de s'appropriier les textes législatifs et réglementaires qui la régissent. Dans ce cadre, les Conseillers, réunis en commissions ont travaillé sur ces textes les jeudi 25 et vendredi 26 juillet 2019. Cet exercice a permis aux uns de découvrir la subtilité du mode d'organisation et de fonctionnement du CES et aux autres de se replonger dans les dispositions qu'ils ont longtemps pratiquées. Il en est ressorti de pertinentes recommandations pour nourrir les initiatives de relecture desdits textes pour un Conseil Economique et Social mieux à même de jouer avec plus d'efficacité son rôle dans l'univers institutionnel de notre pays. En outre, cette session a été l'occasion pour les Conseillers d'examiner le projet de budget du Conseil Economique et Social, gestion 2020. Ceci est recommandé par la loi n°92-010 du 16 juillet 1992 portant loi organique sur le Conseil Economique et Social qui prescrit, en son article 19,



De gauche à droite, les Conseillers, Vincent Koba, Benoît SAKOU, Nathanaël KOTY, Noubayé HOUNKPOSSI, David DANSOU et Emmanuel ZOUNON

que le projet de budget de fonctionnement du CES fait l'objet de propositions préparées par le Bureau et soumises au Conseil qui l'arrête en plénière. Les propositions arrêtées, de concert avec le Gouvernement, sont inscrites au projet de loi de finances au chapitre ouvert au titre du CES. A cet effet, par décision n°2019/059/CES/PT/DC/SG/DAF/DSC/SA du 29 juillet 2019 portant étude du projet de budget du CES, exercice 2020, la Commission de l'Economie et des Finances a été saisie à titre principal et les

deux autres Commissions ont été saisies à titre secondaire, pour examen. Lesdites commissions ont effectivement travaillé d'arrache-pied pour produire un rapport soumis à la plénière qui l'a adopté le mercredi 31 juillet 2019.

Enfin, au cours de la même session, les Conseillers ont pris part, le jeudi 1er août 2019, aux cérémonies officielles marquant la célébration du 59^{ème} anniversaire de l'accession à la souveraineté internationale de la République du Bénin. ■

► ► ► peu à s'inscrire dans la dynamique de la cinquième.

Je ne saurais terminer mes propos sans jeter un regard sur la situation sociopolitique de notre pays qui reste essentiellement marquée par la main tendue du Chef de l'Etat aux formations politiques de l'opposition pour l'instauration de la paix dans notre pays, cette main tendue que j'avais évoquée dans mon discours d'ouverture de la session qui s'achève. Qu'il me soit permis de féliciter le Président de la République qui, pour joindre l'acte à la parole, a reçu les partis d'opposition ce lundi 15 juillet 2019. Mes remerciements vont aussi à l'endroit des partis politiques qui ont pu répondre à l'invitation du Chef de l'Etat et j'en appelle au sens républicain de ceux qui n'ont pas pu répondre puisque ce dont notre peuple a besoin, c'est la paix et la stabilité.

Pour finir, je voudrais à nouveau témoigner ma profonde gratitude au Président de la République, son Excellence Patrice TALON, pour avoir renouvelé sa confiance à notre Institution, confiance sans laquelle le Conseil Economique et Social n'aurait pu jouer pleinement et sereinement son rôle constitutionnel.

C'est sur ces mots que je déclare clos, ce jour jeudi 18 juillet 2019, les travaux de la cinquième session extraordinaire de l'année 2019.

Je nous souhaite un bon retour dans nos foyers respectifs.

Vive le Conseil Economique et Social !
Vive le Bénin !

Je vous remercie ! ■



Vue partielle des Conseillers en plénière

COOPÉRATION ENTRE LES CES-IS DE LA SOUS-RÉGION

LE PRÉSIDENT DU CES DU BURKINA FASO EN VISITE DE TRAVAIL AU BENIN

Sur invitation du Président du Conseil Economique et Social du Bénin, Tabé GBLAN, Docteur Moïse NAPON, Président du Conseil Economique et Social du Burkina-Faso a effectué, du lundi 19 au samedi 24 août 2019, une visite de travail au siège du Conseil Economique et Social du Bénin. Il était accompagné, pour la circonstance, de son Directeur de Cabinet, Monsieur Fulgence IDANI, du Secrétaire Général de l'Institution, Monsieur Jean-Baptiste ZOUNGRANA et du Coordonnateur de l'Observatoire Economique et Social du CES Burkina, Monsieur Bernard OLLO KAMBOU.

Timothée DOSSOUKPEZIN

Directeur des Sessions et Commissions



De g. à dr., le Vice-Président du CES-Bénin Nestor WADAGNI, le Président du CES du Burkina Faso, Moïse NAPON, le Président Tabé GBLAN et le 2^{ème} Secrétaire Issifou SIDI du CES-Bénin

Cette visite qui s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des liens d'amitié et de coopération entre le Conseil Economique et Social du Bénin et le Conseil Economique et Social du Burkina Faso, s'est déroulée au cours de la septième session extraordinaire de l'année

2019. Cette session représentait aussi la deuxième session tenue par la sixième mandature de l'Institution, à la suite de son installation le lundi 22 juillet 2019 par le Président de la République. La mission a connu trois étapes majeures. A la première étape, le Président

du CES du Bénin a eu un entretien en tête-à-tête avec Monsieur Moïse NAPON. Au cours dudit entretien, les deux Présidents ont d'abord échangé les civilités et ont ensuite, fait le tour d'horizon des questions majeures touchant leurs deux nations et les deux Institutions



Moïse NAPON, Président du CES du Burkina Faso

consultatives qu'elles dirigent. A la seconde étape, le Président NAPON, avec ses collaborateurs, a pris part à la séance plénière des Conseillers tenue le jeudi 22 août 2019 et marquant

l'ouverture de la septième session extraordinaire.

A cette occasion, dans son discours d'ouverture, le Président GBIAN a souhaité la bienvenue à la délégation burkinabé. Il a,



De g. à dr. Bernard OLLO KAMBOU, Dr Fulgence IDANI et Dr Jean-Baptiste ZOUNGRANA, tous membres de la délégation du Président Moïse NAPON

ensuite, remercié le Président NAPON pour la marque de considération et la solidarité agissante qu'il ne cesse de démontrer à l'endroit du Conseil Economique et Social du Bénin. Il a aussi rappelé le rôle prépondérant que le CES du Burkina Faso a joué et continue de jouer au sein de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA) afin de faire des CES-IS, un véritable instrument d'intégration économique, sociale et culturelle. Il a, pour finir, salué la force et la synergie d'actions qui caractérisent les deux Institutions.

A sa suite, le Président NAPON a prononcé une allocution devant l'ensemble des Conseillers. Dans son intervention solennelle, il a adressé les fraternelles salutations du Conseil Economique et Social du Burkina-Faso aux membres de l'Institution consultative béninoise et ses remerciements au Président Tabé GBIAN qui a déjà effectué des missions similaires d'amitié et de travail au Burkina Faso, toutes, assez fructueuses pour les deux Assemblées. Il n'a pas manqué de partager son appréciation de l'ordre du jour de la session qui porte sur le choix de nouveaux sujets d'autosaisine et l'examen du Programme National de Développement du Bénin (PND 2018-2025). Le Président NAPON a saisi cette opportunité pour présenter, de vive voix, ses félicitations au Président GBIAN pour sa réélection à la tête du CES du Bénin et lui a exprimé toute sa gratitude pour sa disponibilité et son soutien indéfectible au Conseil Economique et Social du Burkina Faso.

Il a enfin évoqué, avec émotion, la triste situation d'attaques terroristes vécue

quotidiennement par son pays, le Burkina Faso et qui venait d'occasionner, le jour même où la délégation foulait le sol béninois, 24 morts, 7 blessés et 5 disparus dans un détachement militaire à Koutougou dans le nord du pays. En rappelant que cette situation n'épargne pas le Bénin, avec l'enlèvement de deux touristes français et l'assassinat crapuleux de leur chauffeur béninois en mai dernier, le Président du CES du Burkina Faso a plaidé pour que les peuples des deux Etats œuvrent, à l'unisson, pour combattre le fléau du terrorisme et aussi faire en sorte que les CES approfondissent la réflexion sur les meilleurs voies et moyens d'accompagner les gouvernants dans la recherche de solutions efficaces à ce problème en Afrique de l'Ouest, pour le bonheur des populations.

Le Président Tabé GBIAN a, en son nom personnel et au nom de toute l'Institution, présenté ses sincères condoléances aux

nombreuses familles éplorées par ces malheureux événements, notamment le dernier en date du 19 août 2019. A cet effet, une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire des âmes disparues.

La troisième étape était celle ayant offert l'occasion aux membres de la délégation burkinabè de prendre part aux travaux en commissions qui se sont déroulés le vendredi 23 août 2019 et consacrés à la formulation des propositions de nouveaux sujets d'auto-saisine en vue d'enclencher les activités de la sixième mandature de l'Institution. Les trois membres de la délégation du CES du Burkina Faso, répartis chacun dans une commission correspondant à son profil, ont apporté leurs contributions à l'exercice de brainstorming et aux riches débats et échanges ayant permis aux Conseillers d'arrêter les trois propositions de sujets d'auto-saisine par commission assorties d'éléments justifiant

leur pertinence.

Cette visite d'amitié et de travail effectuée au CES du Bénin a permis à la délégation burkinabè de s'imprégner, une fois encore, du mode de déroulement des travaux en plénière et en commissions au sein de l'Institution béninoise. En perspective, elle permettra au CES du Burkina Faso de s'en inspirer pour l'enrichissement du mode de déroulement des travaux au sein de l'Assemblée consultative burkinabè. C'était aussi l'occasion pour un vibrant témoignage de la solidarité interinstitutionnelle sous-régionale, de dynamisation de la coopération entre les deux Assemblées, l'accroissement du rayonnement et de la visibilité du CES du Bénin au plan sous-régional. ■



De g. à dr. les Conseillers Vincent Koba, Benoît Sakou, Nathanaël Koty, Micheline Gbeha et Soumanou Oke

LE PROCESSUS D'ÉLECTION DES CONSEILLERS

Le Conseil Economique et Social (CES) est une assemblée constitutionnelle consultative qui regroupe en son sein trente personnalités provenant des pouvoirs publics, des forces socio-économiques et des Organisations de la Société Civile. Cinq sont nommées (trois par le Président de la République et deux par le Bureau de l'Assemblée Nationale) et vingt-cinq élues par les associations et catégories socio-professionnelles de notre pays. Le processus électoral ayant conduit à l'élection des membres du Conseil au titre de la sixième mandature, s'est déroulé du 11 juin au 11 juillet 2019 sur toute l'étendue du territoire national, conformément aux textes en vigueur.

Par Alain ZOULIN

Secrétaire Général Adjoint

En application du décret n°2019-149 du 29 mai 2019 fixant les modalités des élections des représentants des organisations au sein du CES, sixième mandature, un comité national chargé de la coordination desdites élections a été mis en place par arrêté n°020/MJL/DC/SGM/DAF/DRIPDS/SA/019SGG19 du 28 juin 2019. Placé sous la supervision du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, ce comité a mené une série d'activités.

Avant les élections

Les activités réalisées sont celles relatives à la préparation du scrutin. Il s'agit de l'appropriation des textes régissant le CES et les élections de ses membres. Cette séance a permis aux membres du Comité national de coordination de s'accorder sur le contenu de la loi n°92-010 du 16 juillet 1992 portant Loi Organique sur le CES et du décret n°2019-149 du 29 mai 2019 fixant les modalités des élections des représentants

des organisations au sein du CES, afin de procéder à une planification des activités à mener. Le comité s'est ensuite consacré à l'élaboration d'une feuille de route, véritable boussole des activités, à l'envoi des correspondances, à tenir des rencontres et des échanges avec les responsables des Ministères et autres structures, à l'élaboration et la mise en œuvre de la fiche de financement de l'organisation des élections, à l'élaboration des documents électoraux et enfin à la formation des acteurs en charge de l'organisation des élections et à la constitution des équipes de supervision. Six (6) équipes ont été, à cet effet, constituées à raison d'une équipe par couple de départements. Au plan communal, les Maires ont été instruits par les Préfets des départements pour que les opérations, à leur niveau, se fassent conformément au décret qui régit les élections.

Pendant les élections

Les activités menées concernent essentiellement la supervision et la coordination des opérations électorales sur le terrain. Il a été question de la mise en place de l'infrastructure électorale conformément aux normes en matière électorale et du déroulement proprement dit du processus électoral au niveau de chaque catégorie socio-professionnelle, conformément au Décret ci-dessus cité.

Au niveau des organisations d'employeurs, cinq (5) délégués du Conseil National du Patronat du Bénin (CNP-BENIN) et cinq (5) de la Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB), ont constitué le collège électoral qui a procédé à l'élection des quatre (4) représentants des groupements patronaux au CES. Organisé le vendredi 28 juin 2019 dans la salle de conférence du Ministère en charge du travail, ce scrutin a été supervisé par Madame Adidjatou MATHYS,



Photo de famille des Conseillers de la sixième mandature

Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

En ce qui concerne les syndicats de travailleurs, les sept (7) centrales et confédérations syndicales ont désigné, chacune, cinq (5) représentants soit au total trente-cinq (35) délégués qui ont constitué le collège électoral. Le vote est intervenu dans la matinée du vendredi 28 juin 2019 dans la salle de conférence du ministère en charge du travail et supervisé par Madame Adijatou MATHYS, Ministre du Travail et de la Fonction Publique. Quatre (4) secrétaires généraux de centrales et confédérations syndicales ont été élus pour représenter les travailleurs au sein du CES.

Au niveau des associations de développement, ce sont les délégués communaux, regroupés par binôme de départements au chef-lieu de l'un des deux départements choisis par décision du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, qui ont élu leurs représentants au CES. Les Préfets assistés des Directeurs départementaux de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ont supervisé ces opérations de vote.

Entamées depuis le niveau communal, les élections des deux représentants des artisans au

CES se sont poursuivies au plan départemental pour s'achever au plan national, le vendredi 05 juillet 2019 au Ministère en charge de l'Artisanat, sous la supervision de Monsieur Modeste KEREKOU, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

En ce qui concerne l'élection au niveau des organisations d'artistes et d'animateurs culturels, cinq cent vingt-deux (522) associations d'artistes et d'animateurs culturels régulièrement inscrites au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et reconnues par leur Ministère de tutelle, se sont enregistrées pour concourir. Le scrutin s'est déroulé en deux phases : l'élection de trois (3) délégués qui, à leur tour, ont élu leur représentant devant siéger au CES. Ces élections ont eu lieu le vendredi 05 juillet 2019 au Hall des Arts, sous la supervision des représentants du Ministre en charge de la culture.

En outre, les deux (02) représentants des fédérations sportives au CES ont été élus par vingt-neuf (29) fédérations sportives engagées dans le scrutin. Cette élection s'est déroulée dans la salle de conférence du Ministère en charge des Sports, le vendredi 05 juillet 2019, sous

la supervision du Directeur de Cabinet du Ministre.

Au niveau des organisations représentant les professions libérales, les délégués désignés par dix-sept (17) ordres et associations professionnelles ont procédé, dans la salle de réunion du Ministère de la Justice et de la Législation, le mardi 02 juillet 2019, sous la supervision du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Monsieur Séverin Maxime QUENUM, à l'élection de leurs deux représentants au Conseil Economique et Social.

Pour ce qui concerne les organisations de chercheurs, ce sont les recteurs, les doyens des universités et les directeurs d'instituts et écoles de l'enseignement supérieur public et les responsables des structures publiques de recherche, réunis à l'amphithéâtre de l'Institut des Sciences Biomédicales Appliquées (ISBA) de Cotonou, le mercredi 03 juillet 2019, qui ont procédé à l'élection de leurs deux représentants. Le scrutin a eu lieu sous la supervision du Conseil National de l'Éducation, avec le concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Enfin, les élections des deux



Vue partielle des Conseillers en assemblée plénière

représentants des organisations des personnes exerçant des activités sociales devant siéger au CES, se sont déroulées du jeudi 04 au vendredi 05 juillet 2019 dans la salle du Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB), sous la supervision des membres du Comité national chargé de la coordination des élections. Ce sont cinq cent quatre-vingt-seize (596) Organisations Non Gouvernementales qui ont été retenues au terme du

dépouillement des dossiers de candidatures pour prendre part auxdites élections.

Toutes ces opérations de vote au niveau des différentes corporations représentées au CES ont été sanctionnées par des procès-verbaux transmis à qui de droit.

Au total, toutes les activités ayant permis de conduire le processus électoral des membres du CES ont été menées dans le strict respect de la Loi Organique sur

le Conseil Economique et Social et du Décret n°2019-149 du 29 mai 2019 fixant les modalités des élections des représentants des organisations au sein du Conseil Economique et Social. Cela témoigne du caractère apolitique et démocratique qui caractérise les élections des membres du CES. Ainsi, les Conseillers au CES sont une véritable émanation des forces vives de la nation. ■



Les Conseillers Thomas AGBOTOUSSO (à g.) et Eugène DOSSOUMOU (à dr.)

LES CONSEILLERS DE LA SIXIÈME MANDATURE



GBIAN Tabé

Officier des Douanes
à la retraite - Exploitant
Agricole

Provenance : Associations
de Développement
Borgou-Alibori



DANSOU David

Comptable

Provenance : Désignation
par le Bureau de
l'Assemblée Nationale



WADAGNI Nestor

Statisticien - Exploitant
Agricole

Provenance : Associations
de Développement
Mono-Couffo



GBEDO Victor

Docteur en Environnement
- Maître Assistant des
Universités

Provenance : Organisations
de personnes exerçant des
activités sociales



BALOGOUN K. Claude

Directeur d'entreprise
artistique - Spécialiste
en MPO

Provenance : Artistes et
Animateurs culturels



LAWANI O. Arouna

Sociologue

Provenance : Associations
de Développement
Ouémé-Plateau



BACHABI Moudassirou

Juriste

Provenance : Syndicats des
Travailleurs (CGTB)



KOBA G. Vincent Kwamé

Juriste-Administrateur
des affaires

Provenance : Organisations
de personnes exerçant des
activités sociales



SIDI Issifou

Juriste - Consultant -
Exploitant Agricole

Provenance : Associations
de Développement Atacora-
Donga



SEGLA Cocou Sylvain

Electricien- Rebobineur

Provenance : Organisations
d'Artisans

Vie de l'Institution



DOSSOUMOU Eugène

Administrateur Civil

Provenance : Désignation par le Bureau de l'Assemblée Nationale



HOUNKPOSSI Noubayé

Exploitant Agricole

Provenance : Associations de Développement Atlantique-Littoral



IMOROU Soufiyanou

Technicien en Pompe injection

Provenance : Organisations d'Artisans



AGBOTOUSSO Thomas

Opérateur Economique

Provenance : Organisations d'Employeurs



PARAÏSO Christiane

Chirurgien - Dentiste

Provenance : Professions Libérales



KOTY D. Nathanaël

Administrateur civil

Provenance : Fédérations Sportives



SAKOU Benoît

Technicien Audiovisuel

Provenance : Désignation par le Président de la République



CHADARE Noël

Professeur Certifié

Provenance : Syndicats des Travailleurs (COSI Bénin)



ADAGBE Nicolas

Administrateur de banque - Gérant de Société

Provenance : Organisations d'Employeurs



AGBO Florentin

Commerçant

Provenance : Président de la République



GBEHA Micheline

Docteur en mathématiques - Maître Assistant des Universités

Provenance : Organisations de Chercheurs



AMOUSSOU C. Anselme

Administrateur de tourisme - Enseignant

Provenance : Syndicats des Travailleurs (CSA Bénin)



OKE Soumanou

Officier Général des Armées - Exploitant Agricole

Provenance : Associations de Développement Zou-Collines



KATOTCHA C. Maurice

Comptable à la Retraité

Provenance : Désignation par le Président de la République



GBAGUIDI Léonide

Ingénieur - Planificateur Economiste

Provenance : Fédérations Sportives



JOHNSON Philippe Emmanuel

Médecin Chirurgien

Provenance : Organisations d'Employeurs



FELIHO Albin Clet

Administrateur de Société

Provenance : Organisations d'Employeurs



ZOUNON Emmanuel

Ingénieur de Sécurité Technique

Provenance : Syndicats des Travailleurs (UNSTB)



AGBOKOUNOU Aristide

Dr. Ir. Zootechnicien Chargé de Recherche CAMES - Chercheur au CBRSI

Provenance : Organisations de Chercheurs



ASSOGBA Franck Carlos Sètonджи

Commissaire Priseur

Provenance : Professions Libérales

LE CES DU BENIN TRES ACTIF AU PLAN INTERNATIONAL

Dans le cadre de sa fonction consultative, le CES du Bénin est très actif au sein des organisations internationales regroupant les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires selon l'appartenance géographique ou linguistique. C'est ainsi qu'au plan international, il est membre de plusieurs Institutions à savoir l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA), l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS) et l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF).

Par Jamillah KISSIRA FALADE
Directrice des Ressources humaines



Photo de famille des Présidents des CES-IS à l'AG de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA) au Mali en 2017

Union des Conseils Economiques et Sociaux d'Afrique (UCESA)

Créée en 2001, l'UCESA regroupe vingt (20) Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (CES-IS) d'Afrique et les représente dans le Conseil d'administration de l'organe mondial, l'AICESIS. Elle a pour objectifs d'œuvrer à l'implication

active de ses membres au processus d'intégration africaine et du dialogue social, à l'accompagnement d'autres pays africains pour la création et la consolidation d'institutions similaires pour la promotion d'une gouvernance participative. Son siège se trouve dans le pays qui assure la présidence. Le Bureau comprend un Président et quatre Vice-présidents. L'Assemblée Générale se réunit en session

ordinaire tous les deux ans. Le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) du Mali en assure actuellement la présidence. Le CES du Bénin l'avait assuré de 2003 à 2005.

Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF)

Créée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso), l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF) constitue l'un des seize (16) réseaux institutionnels francophones. Elle regroupe les Conseils Economiques et Sociaux de vingt-trois (23) pays à savoir l'Arménie, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Grèce, la Guinée, le Liban, le Luxembourg,



La délégation du CES du Bénin à la réunion de l'ECOSOC à New York en 2017

le Mali, le Maroc, la Mauritanie, Monaco, le Niger, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la Roumanie, le Sénégal et le Tchad. Sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), elle se fixe pour objectif d'offrir un espace d'échanges et de coopération entre Conseils Economiques et Sociaux partageant la langue française et les valeurs de la Francophonie. Le CES du Bénin en a assuré la présidence de 2011 à 2013. Il en assure le poste de Trésorier pour la mandature 2017-2019. Cela lui a valu des félicitations lors des travaux du Conseil d'Administration de février 2019 à Abidjan. En effet, les finances de l'Union ont connu une nette amélioration entre 2017 et 2019.

Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS)

C'est une association de droit

néerlandais. Elle a été fondée le 1^{er} juillet 1999 à Port-Louis avec siège à Bruxelles (Belgique). C'est une association faitière et en même temps un réseau des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires au niveau international. Au nombre des missions principales de cette organisation, on peut retenir le développement de la coopération entre ses membres par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques ; la promotion du dialogue social et, plus largement, de la démocratie participative dans le monde ; les actions en vue d'encourager les États à se conformer aux principes des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi qu'aux principes et aux droits fondamentaux du travail approuvés par tous les membres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La Côte d'Ivoire préside, depuis l'Assemblée Générale tenue le 7 mars 2019 à Curaçao dans les Caraïbes, cette importante

organisation mondiale, pour un mandat non renouvelable de deux ans (2019-2021), respectant ainsi le principe de rotation par continent. Le CES Bénin est membre du Conseil d'Administration depuis 2009. Le Bénin a accueilli la réunion du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de cette importante Organisation à Cotonou du 14 au 16 septembre 2016.

Outre son dynamisme au plan international, le Conseil Economique et Social du Bénin s'illustre également par son ouverture au monde extérieur à travers la diversification des relations de coopération. Dans ce cadre, plusieurs accords de coopération avec des Institutions sœurs et d'autres Organisations Internationales ont été signés. Il s'agit:

- de l'accord-cadre de coopération entre le CES du Bénin et le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Rhône-Alpes de Lyon ;
- de l'accord-cadre de coopération



Le Président Tabé GBIAN participant au Colloque sur la mise en oeuvre des socles de protection sociale universelle dans les pays francophones à Niamey en 2014

entre le CES du Bénin et le CES de la Chine en relation avec l'UCESA ;

- de l'accord-cadre de coopération entre le CES du Bénin et le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional des Pays-de-la-Loire à Nantes ;

- de l'accord-cadre de coopération entre le CES du Bénin et le CNEL d'Italie.

- de l'accord de coopération entre le CES du Bénin et celui de la République Centrafricaine ;

- de l'accord de coopération entre le CES du Bénin et le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) de la Côte d'Ivoire.

D'autres accords de coopération ou conventions sont en cours de négociation. Il en est ainsi de l'Accord-cadre de coopération avec le Bureau International du Travail (BIT) dont les négociations sont presque à leur terme. Il est à souligner par ailleurs les échanges très fructueux entre le CES du Bénin et le CES du Burkina-Faso d'une part, et le Conseil Economique, Social et Culturel du Niger d'autre part.

En somme, une coopération internationale est indispensable pour renforcer le rôle des CES. Pour y parvenir, les efforts des



Le Président Tabé GBIAN lors des travaux du Colloque sur la mise en oeuvre des socles de protection sociale universelle dans les pays francophones à Niamey en 2014



Au 1^{er} plan, le Président Tabé GBIAN aux côtés du 1^{er} Ministre et du Président du CES du Burkina Faso

associations comme l'UCESA, l'UCESIF ou l'AICESIS qui encouragent le développement des CES-IS, de même que les

efforts des CES eux-mêmes à travers la signature des accords de coopération, sont nécessaires. ■

CADRE D'ANALYSE ET DE VEILLE STRATÉGIQUE

Mission et Attributions

Le Cadre d'Analyse et de Veille Stratégique est un organe chargé de renforcer les capacités du Conseil Economique et Social à travers la réflexion prospective, les études, la recherche et la promotion de la coopération. A cet égard, il est chargé de :

- proposer des orientations stratégiques tant dans le cadre du fonctionnement interne du Conseil Economique et Social, que dans la dynamique de sa participation effective au développement économique et Social du Bénin ;
- suggérer des mesures visant à renforcer le capital humain et à améliorer le cadre de travail au sein du Conseil Economique et Social ;
- identifier à court, moyen et long « termes », les défis du Conseil Economique et Social et les moyens de les relever ;
- proposer l'élaboration par le Conseil Economique et Social de tout document de réflexion prospective pour le développement économique et Social du Bénin ;
- contribuer à la culture de la prospective au sein des commissions permanentes du Conseil Economique et Social ;
- proposer des réformes et la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire adapté à l'évolution de l'Institution ; mener des réflexions prospectives et suggérer au Président du CES, un programme de promotion du dialogue social au Bénin ;
- concevoir et soumettre à l'appréciation du Président du CES, une politique de coopération internationale ;
- prospecter des opportunités en vue de bénéficier de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes du Conseil Economique et Social ;
- coordonner, sous la supervision du Président du CES, l'Organisation de tout événement de nature à rendre visible et utile le Conseil Economique et Social ;
- conduire à terme toutes réflexions stratégiques à lui confiées par le Président du CES ;
- initier tout projet susceptible de rendre utile et visible le Conseil Economique et Social. ■

Nestor WADAGNI

Vice-Président du CES



«Je suis heureux de pouvoir servir ici parce que le rôle majeur de cette institution, c'est de donner des avis et pour donner des avis, il faut avoir l'expérience nécessaire pour le faire. J'ose croire que mon

parcours me donne le bagage nécessaire pour contribuer à ces avis afin de permettre au CES de donner des avis de qualité. C'est justement ce qui est recherché ici. »

David DANSOU

Président de la Commission permanente n°1



«Je suis fier d'appartenir à la 6ème mandature du CES. Je pense que le choix porté sur ma personne est un signe fort pour la jeunesse pour démontrer de quoi elle est capable, montrer au Chef de l'Etat que nous avons du potentiel et je ne manquerai pas à ma mission. J'ai été élu Président de la Commission de l'Economie et des Finances ; ce

qui est une lourde responsabilité. Je mesure la portée du poste et je pense donner le meilleur de moi-même pour atteindre les objectifs et pour que le CES soit révélé une fois pour de bon au Chef de l'Etat, à son gouvernement et à tout le peuple béninois ».

Léonide Isidore GBAGUIDI

Conseiller



«Vous savez que dans le projet de modification de la Constitution, le Président de la République avait pensé qu'il fallait supprimer cette institution qu'est le CES. Je fais partie de ceux qui pensent que le CES doit rester et bizarrement, j'ai eu la chance d'être dans le mandat qui est arrivé immédiatement après ces intentions-là et je suis en

train de découvrir qu'il faut que le CES redouble d'ardeur pour prouver au Chef de l'Etat qu'il a raison de ne pas supprimer le CES. Il attend donc beaucoup de nous, comme il nous l'a rappelé lors de l'installation de cette mandature et nous devons nous mettre au travail. »

Dr Moïse NAPON

Président du CES du Burkina Faso



«Les contextes socio-économiques particulièrement préoccupants dans le monde et dans nos Etats remettent au grand jour, l'importance des Conseils Economiques et Sociaux. En effet, ces organes consultatifs sont très importants pour donner des avis et des recommandations très pertinents dans les domaines suscités afin d'aider leurs exécutifs respectifs à prendre

des mesures optimales dans le sens de la marche radieuse des populations vers plus de bien-être et de démocratie. »

Blanche SONON

Présidente Social Watch Bénin



« Le Conseil Economique et Social est une institution représentative de la population et dans ce sens, Social Watch Bénin qui est un réseau de veille citoyenne et de contrôle citoyen de l'action publique, doit œuvrer en partenariat et en synergie avec cette institution qui est aussi un répondeur des communautés à la base et de la

population béninoise de façon générale. Ceci, pour faire remonter les préoccupations réelles de nos communautés aux gouvernants afin que la qualité des services publics fournis par les débiteurs de droit soit améliorée et le développement effectif dans notre pays. »

Rachid RGUIBI

Ambassadeur du Maroc



« Je suis venu présenter au Président du CES, les félicitations du Royaume du Maroc pour sa réélection à la tête du CES. C'est une institution d'une grande importance au Bénin. J'ai tenu à transmettre à son Excellence les vœux de son frère, le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc avec lequel le CES du Bénin a d'excellentes relations de coopération. »



REPUBLIQUE DU BENIN

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

SIXIEME MANDATURE

5 ans à venir

2019 - 2024 : les cinq (05) prochaines années seront des moments importants dans la vie du **Conseil Economique et Social du Bénin**. Les trente (30) Hauts Conseillers de la République pour les affaires économiques et sociales ont entamé leur mandature avec détermination, abnégation et grande volonté pour poursuivre les activités et relever les nombreux défis auxquels est confrontée l'Institution.

Le dialogue social, le soutien aux initiatives des communautés à la base, les échanges et discussions autour de la culture, des arts, du développement durable, de la lutte contre la pollution et la dégradation de l'environnement, l'atteinte des Objectifs du Développement Durable et l'évolution des droits humains sont autant de priorités pour la nouvelle mandature.

La rédaction de votre Organe de Communication et de Culture remercie sincèrement tous les trente Hauts Conseillers de la sixième mandature pour leur engagement citoyen en faveur du développement de notre pays.





CES

Conseil Economique et Social

08 BP 679 COTONOU (Bénin) - Tél : +229 21 30 03 91
Fax : +229 21 30 03 13 - www.cesbenin.org